

DÉFENSE PUBLIQUE.

Service Naval.—Le Service Naval du Canada a été établi par la Loi du Service Naval de 1910 (9-10 Edouard VII, chap. 43) dont les dispositions essentielles ont été données dans l'Annuaire de 1910, pp. xxvi-xxix. Le ministère du Service Naval ainsi créé se compose maintenant de huit divisions:—(1) Marine marchande, (2) Pêcheries, (3) Protection des pêcheries, (4) Marées et courants marins, (5) Hydrographie, (6) Radiotélégraphie, (7) Surveillance des eaux boréales et (8) Service des Sauvetages. Pour l'exercice 1916-17, il lui a été voté des crédits s'élevant à \$3,819,250, sur lesquels \$2,027,215 étaient dépensés au 31 janvier 1917. A elle seule, la division de la Marine marchande s'est vu attribuer \$1,000,000, dont \$447,807 avaient été employés au 31 janvier 1917. En outre, il a été dépensé pendant la même période, par ce département, \$6,640,209 sur les crédits de guerre.

Collège Royal Naval.—Les directeurs de ce collège continuent à donner des rapports encourageants au sujet de leurs élèves et signalent les progrès qu'ils ont accomplis tant dans leurs études que dans leur entraînement physique, durant l'année écoulée. Les aspirants en service sur les navires de la Flotte britannique ou sur ceux de la Marine canadienne sont également bien notés, s'étant montrés capables et habiles. A l'heure actuelle, cinquante-quatre officiers de la Marine canadienne ont été prêtés à la marine britannique, pour servir sur ses navires; ils comprennent six lieutenants de vaisseau, un instructeur naval, quatre mécaniciens, ayant rang de lieutenant; quatorze enseignes de vaisseau, neuf faisant fonctions d'enseigne de vaisseau et vingt aspirants. Aux examens ouverts en mai 1916, quinze candidats ont été admis; treize d'entre eux sont entrés au Collège Royal Naval. Les cours de cette institution correspondent à ceux du Collège Royal Militaire de Kingston. Les jeunes gens sortant du Collège Naval peuvent, à leur choix, ou bien entrer dans la marine ou bien devenir fonctionnaires du gouvernement, qui les place dans le Service Hydrographique ou celui des Marées et courants, ou enfin il leur est loisible de suivre le cours de Sciences appliquées en deuxième année aux universités McGill ou de Toronto. Des arrangements ont été faits avec l'Amirauté, au moyen desquels huit gradués du Collège Royal Naval peuvent entrer, chaque année, dans la Marine britannique, aux mêmes conditions qui régissent les autres officiers de marine. A la suite des examens d'admission des 16, 17 et 18 mai 1917, 20 admissibles sont entrés au Collège le 2 août 1917.

Police Montée du Nord-Ouest.—Ce corps, qui a ses quartiers généraux à Régina, entretient des détachements au Manitoba, dans la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon. Ses opérations, pour l'année terminée le 30 septembre 1916, sont décrites dans le rapport du Commissaire, du 1er novembre même année. Au 30 septembre 1916, ses effectifs comptaient 57 officiers, 740 sous-officiers et hommes et 804 chevaux, soit une diminution de 3 officiers, 129 sous-officiers et hommes et 83 chevaux, sur l'année précédente. A cette date, les effectifs étaient inférieurs de 103 hommes à leur force normale, la guerre rendant difficile le recrutement de la police.